



## **RECRUTEMENT**

FEURS, Ville de 8000 habitants engage des moyens importants au service de la qualité du cadre de vie et anime une véritable politique de sécurité et de tranquillité publique sur son territoire s'articulant autour :

- De la mise en place de patrouilles mixtes Police Municipale / Gendarmerie,
- Du développement actuel et futur de la vidéo protection,
- De la mise en place de la vidéo verbalisation,
- Des patrouilles en soirée et les week-ends.

**La Ville de FEURS recrute dans le cadre de l'expansion de son service  
deux policiers municipaux à temps complet  
à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

### **Missions ou activités**

Placé(e) sous l'autorité du chef de service de la Police Municipale, vous exercerez les missions de polices administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

- Effectuer des patrouilles de surveillance sur l'ensemble de la commune,
- Assurer une relation de proximité avec la population,
- Surveiller la voie et les lieux publics,
- Constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route, à la réglementation de la police de stationnement, ainsi qu'aux infractions aux arrêtés de police du Maire,
- Faire respecter les arrêtés de police du Maire,
- Participer au bon déroulement des manifestations publiques,
- Gérer et contrôler la fourrière automobile,
- Relever les infractions liées au respect de l'environnement,
- Rechercher et relever les infractions aux règles d'urbanisme, du code de la route, de l'hygiène, des troubles.
- Surveillance des opérations de Police Funéraire.

### **Profil recherché**

- Recrutement par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Agents de la Police Municipale, titulaire du grade de gardien/brigadier à Brigadier-chef principal, lauréat du concours, inscrit sur liste d'aptitude ou par voie de détachement.
- Connaissance approfondie de la législation et des procédures en matière de pouvoirs de police du Maire,
- Sens de l'écoute et du service public, de l'organisation et du devoir,
- Capacité à gérer les conflits, capacité de dialogue et de discernement,
- Capacités relationnelles et sens du travail en équipe,
- Qualités rédactionnelles et bonne maîtrise de l'outil informatique,
- Titulaire du permis B,
- Etre apte au port de l'armement.

**Composition du service de la Police Municipale** : - 1 chef de service de Police Municipale – 4 policiers municipaux - 2 ASVP - 1 secrétaire administrative.

**Equipements** : 1 véhicule sérigraphié, vélos, armes de catégories B et D, EPI spécifiques au métier, cinémomètre, acquisition en cours de caméras piétons.

**Cycle de travail hebdomadaire** : - Annualisation : cycle annuel de 1607 heures - Travail en journée, soirée et week-end - Horaires adaptés en fonction de la saison.

**Rémunération** : - Traitement brut indiciaire, Indemnité mensuelle Spéciale de Police, 13ème mois, Participation employeur prévoyance, CNAS.

Merci de faire parvenir une lettre de motivation, un C.V ainsi que le dernier arrêté de situation administrative **avant le 31 août 2021** à l'attention de :

Monsieur le Maire de FEURS  
Service Ressources Humaines  
Place Antoine Drivet  
42110 FEURS

Ou à l'adresse mail suivante : [mairie.rh@feurs.fr](mailto:mairie.rh@feurs.fr)

*Pour toute demande de renseignement concernant cette offre vous pouvez joindre Monsieur Yann DULAURIER, responsable du service de la Police Municipale de FEURS au 04.77.27.06.69*